



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS-VERBAL – 21 FÉVRIER 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2017 à 19 heures (19h00), dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Yvan Chen, Jean Léo Legault et Serge Bossé, madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Était absent: Monsieur Sylvain Marinier

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

2017-02-71

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-02-72

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2017

ATTENDU QUE

la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie des procès-verbaux au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)

AGGLOMÉRATION

2017-02-73

Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en structure — Appel d'offres numéro TP-2016-014- Décompte progressif no. 1

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-537 pour des services professionnels en structure pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-14 ;

ATTENDU

la recommandation de la directrice des Services des loisirs, de la culture et des communications;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. Inc. » de la facture numéro 347163, datée du 21 décembre 2016, au montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 selon le bon de commande numéro TP*2926.

ADOPTÉE

2017-02-74

Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique-électricité — Appel d'offres numéro TP-2016-015 – Décompte progressif no. 2

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-538 pour des services professionnels en ingénierie mécanique et électricité pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU

la recommandation de la directrice des Services des loisirs, de la culture et des communications;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « WSP Canada Inc. » de la facture numéro 0606973, datée du 23 novembre 2016, au montant de 6 926,52 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 selon le bon de commande numéro TP*2927.

ADOPTÉE

2017-02-75

Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en architecture — Appel d'offres numéro TP-2016-013- Décompte progressif no. 1

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-536 pour des services professionnels en architecture pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU

la recommandation de la directrice des Services des loisirs, de la culture et des communications;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Désilets-Leroux, architectes » faisant affaires sous le nom de « Atelier Idea » de la facture numéro 1701091, datée du 13 janvier 2017, au montant de 9 772,88 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 selon le bon de commande numéro TP*2925.

ADOPTÉE

2017-02-76

Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics — Décompte progressif no. 1

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une subvention du ministère de la Culture et des Communications pour l'agrandissement de la bibliothèque Gaston-Miron ;

ATTENDU QUE

la Ville doit se soumettre à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* ;

ATTENDU QUE

le programme de construction prévoit un budget de 35 882\$ pour l'intégration d'une œuvre d'art au projet de bibliothèque ;

ATTENDU

la recommandation de la directrice des Services des loisirs, de la culture et des communications;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise la directrice des Services des loisirs, de la culture et des communications à signer avec le ministère de la Culture et des Communications l'entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, telle que substantiellement présentée;

QUE le conseil, en conformité avec cette entente, autorise le trésorier à effectuer le paiement au ministère des Finances d'une somme de 4 680 \$, incluant les taxes applicables, qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro CC*447.

ADOPTÉE

2017-02-77

Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet — Étape 4 : Plans et devis

ATTENDU

le contrat adjugé pour des services professionnels en gestion de projet, pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU

la recommandation de la directrice des Services des loisirs, de la culture et des communications ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Plan-Ing & Construction inc. » de la facture numéro 0425, datée du 9 janvier 2017, au montant de 1 954,58 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 selon le bon de commande numéro CC*417.

ADOPTÉE

2017-02-78

Entente avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides Inc.

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le maire et la greffière à signer une convention avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides Inc. (CRSBPL) ayant pour objet de déterminer les services de bibliothèque que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire acquérir du CRSBPL, pour une période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, renouvelable pour quatre années successives, le tout tel que substantiellement présenté;

QUE le conseil nomme les personnes suivantes à titre de représentantes de la Ville au sein du CRSBPL. :

- France Bélanger, technicienne en documentation ;
- Lise Gaudreau-Régimbald, représentante élue ;

QUE le conseil accepte que la contribution annuelle pour l'année 2017 soit déterminée selon la population du territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts qui sera établie par décret du Gouvernement du Québec pour l'année 2017, auquel s'ajoute une somme de 3 736,69 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense pour l'année 2017 au montant de 33 373,97 \$, incluant les taxes applicables, et que ladite dépense soit imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro CC-450 ;

ADOPTÉE

2017-02-79

« Sainte-Agathe-des-Arts » - Théâtre Le Patriote – Subvention - Dépenses d'exploitation 2017

ATTENDU QUE

l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts », diffuseur de spectacles, est locataire de l'édifice du Théâtre le Patriote qui est un outil de développement culturel important pour la Ville ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil entérine le paiement d'une subvention au montant de 35 000 \$ à l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts » pour les dépenses d'exploitation du « Théâtre Le Patriote » pour l'année 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro CC*451.

ADOPTÉE

2017-02-80

« Sainte-Agathe-des-Arts » - Subvention au fonctionnement

ATTENDU QUE

l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts », diffuseur de spectacles, est locataire de l'édifice du Théâtre le Patriote qui est un outil de développement culturel important pour la Ville ;

ATTENDU QUE

l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts » présente une programmation printemps, été et automne ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'octroi d'une subvention de 60 000 \$ à l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts » répartie en trois versements ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro CC*452.

ADOPTÉE

2017-02-81

Trésorerie – Remboursement anticipé – Fonds de roulement-Agglomération

ATTENDU QUE

la Ville a adhéré à la Régie Incendie des Monts (RIDM) au cours de l'année 2016 ;

ATTENDU QUE

la Ville a cédé à la RIDM ses actifs à l'exception du bâtiment ;

ATTENDU QUE

la RIDM a remis à la Ville une somme compensatrice pour ces acquisitions d'actifs ;

ATTENDU QUE

certains de ces actifs étaient financés par le fonds de roulement-Agglomération ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville rembourse, par anticipation, le fonds de roulement-Agglomération pour l'ensemble des biens acquis pour le Service de la sécurité incendie pour le solde au 31 décembre 2016 totalisant 15 748,37 \$ plus amplement détaillé à l'annexe de la présente.

Annexe

Numéro de résolution	Description	Montant
2012-06-380	Matériel informatique	563,06 \$
2014-04-194	Matériel informatique	784,44 \$
2015-01-004	Défibrillateur cardiaque	747,25 \$
2016-01-005	Équipement de protection individuel	13 653,62 \$
TOTAL		15 748,37 \$

ADOPTÉE

2017-02-82

Trésorerie – Remboursement anticipé – Emprunt à long terme

ATTENDU QUE

la Ville a adhéré à la Régie Incendie des Monts (RIDM) au cours de l'année 2016 ;

ATTENDU QUE

la Ville a cédé à la RIDM ses actifs à l'exception du bâtiment ;

ATTENDU QUE

la RIDM a remis à la Ville une somme compensatrice pour ces acquisitions d'actifs ;

ATTENDU QUE

certains de ces actifs étaient financés par un emprunt à long terme ;

ATTENDU QUE

ces emprunts viennent en refinancement en 2017 et 2018 ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil réserve une partie du surplus libre d'Agglo, soit un montant de 200 452 \$ pour rembourser le capital et les intérêts des règlements 2006-AGEM-004 (unité d'urgence) et 2007-AGEM-015 (camion échelle) que la Ville aura à assumer jusqu'au refinancement ;

QUE lors des refinancements, le conseil autorise l'affectation des sommes nécessaires pour rembourser par anticipation les soldes de ces règlements.

Description du règlement	Montant du refinancement	Date du refinancement
2006-AGEM-004 – Unité d'urgence	119 300 \$	2017
2007-AGEM-015 – Camion échelle	39 600 \$	2018

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2017-02-83

Entente avec la Régie incendie des Monts relatives à l'inclusion de ses employés-cadres permanents dans le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QU'

en conformité avec le pouvoir dévolu à l'article 464 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville a contracté pour les années 2013 à 2017 des polices d'assurance collective, à l'acquit de ses fonctionnaires et employés, auprès de SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC, faisant aussi affaires sous le nom de SSQ Groupe financier, aux termes de la résolution numéro 2012-12-762 ;

ATTENDU QUE

la Régie incendie des Monts, desservant les territoires des municipalités de Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David et Val-Morin ainsi que celui de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, a demandé à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts d'inclure ses employés-cadres dans le champ d'application des polices d'assurance collective souscrites auprès de SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC et qu'elle en a autorisé l'adhésion aux termes de sa résolution 2016-11-041 ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de convenir d'une entente entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Régie incendie des Monts ayant pour objet de déterminer les droits et obligations des parties, notamment :

- La reconnaissance de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts comme administrateur du régime, pour et à l'acquit des employés-cadres permanents de la Régie, et incidemment le droit d'apporter toute modification au régime d'assurance collective après avoir transmis dans un délai raisonnable un préavis à la Régie;
- La transmission des renseignements personnels de ses employés cadres, incluant les conditions salariales, et toute modification de ceux-ci, le cas échéant;

- La transmission des informations relatives au partage du coût des primes entre l'employeur et les employés pour chacune des protections offertes par le régime d'assurance collective, et toute modification, le cas échéant;
- Le paiement de l'ensemble des primes exigibles pour chacune des protections offertes aux employés-cadres permanents de la Régie, auquel s'ajoute un frais de gestion et d'administration, plus les taxes applicables;
- Le droit de résilier en tout temps cette entente, après avoir transmis à l'autre partie un préavis de son intention d'y mettre fin, le premier jour du mois suivant l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de la réception du préavis;
- Le droit pour la Régie, si elle est en désaccord avec une modification apportée par l'administrateur du régime, de résilier l'entente dans les 60 jours suivant la réception du préavis de modifications;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte d'inclure, dans un groupe distinct, les employés-cadres permanents de la Régie incendie des Monts dans le régime d'assurance collectives souscrites auprès de SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 ;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur des Ressources humaines, ou en son absence le directeur général, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente, dont l'entente avec la Régie incendie des Monts tel que substantiellement présentée.

ADOPTÉE

2017-02-84

Service de communication – Déploiement de l'identité visuelle et de l'image de marque de la Ville – Mandat à Brad inc. via le « Centre de services partagés du Québec »- Décompte progressif no. 1

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-11-661 pour des services de communication ;

ATTENDU QUE

la société « Brad inc. » est mandataire pour le « Centre de services partagés du Québec » pour les services en communications ;

ATTENDU

la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement au Centre de services partagés du Québec de la facture numéro COMM000175, au montant de 46 194,09\$, incluant les taxes applicables;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-624-00-459.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Yvan Chen, ayant un intérêt sur la question à être prise en considération à titre d'administrateur de l'un des organismes, se retire des délibérations et s'abstient de voter ; il est 19h18.

2017-02-85

Subventions à des organismes sans but lucratif

ATTENDU QUE

la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes à but non lucratif ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le versement de subventions aux organismes mentionnés dans l'annexe A ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires selon les bons de commande appropriés ;

ANNEXE A

Organismes	Description	2017	Bons de commande
Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides (APHIL)	Soutien aux personnes handicapées intellectuelles des Laurentides	900 \$	DG*146
La Colombe	Subvention au centre de soutien et d'accompagnement pour les femmes	800 \$	DG*147
Centre d'action bénévole Laurentides	Subvention au centre de soutien à domicile pour les aînés	1 000 \$	DG*148
L'Ombre-Elle, Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	Subvention au centre de soutien familial	1 300 \$	DG*149
Palliaccio	Appui à la mission de Palliaccio pour soutien, accompagnement et répit auprès des personnes atteintes de cancer, des malades en fin de vie, des malades qui désirent mourir à domicile, des proches aidants et des endeuillés	1 000 \$	DG*152
Café communautaire Coup de cœur	Soutien financier aux activités pour améliorer la qualité de vie des plus démunis de notre milieu	500 \$	DG*153
Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc.	Appui à la mission de l'organisme qui a pour but de rejoindre les aînés vivant de l'insécurité, de la négligence, de la maltraitance ou toutes autres situations de vulnérabilité	500 \$	DG*154
La Maison de la famille du Nord	Subvention pour support et services aux familles avec des enfants de 0-5ans pour le point de service Sainte-Agathe-des-Monts	2 000 \$	DG*155
La Fabrique de la paroisse de Sainte-Agathe	Subvention - Déneigement et sablage du stationnement de l'église de Sainte-Agathe - Utilisation à des fins publiques tout au long de l'année	1 322,22 \$	DG*159
Pour l'établissement de l'École Polyvalente des Monts de la Commission scolaire des Laurentides	Subvention – Album des finissants (commandite 1 page)	350 \$	DG*160

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Yvan Chen participe de nouveau aux délibérations ; il est 19h19.

2017-02-86

Nomination au Comité du patrimoine

ATTENDU QUE

l'organisme « Comité du patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts », dans ses règlements adoptés le 16 avril 2009, prévoit la présence d'un représentant élu et d'un représentant non élu de la Ville au sein de son conseil d'administration ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil nomme Mme Lise Gaudreau-Régimbald à titre de représentante élue de la Ville et la coordonnatrice des loisirs et de la culture à titre de représentante non élue de la Ville au sein du conseil d'administration du « Comité du patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts ».

ADOPTÉE

2017-02-87

Politique familiale - Adoption de la politique et du plan d'action

ATTENDU QUE

la Ville a mandaté un comité pour réaliser une politique familiale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte la politique familiale et le plan d'action 2017-2019 déposé par le comité de la politique familiale.

ADOPTÉE

2017-02-88

Mandat de service professionnel - Élaboration de guides de développement et d'intéressement à l'investissement

ATTENDU QUE

le conseil s'est engagé à mettre en œuvre des méthodes et moyens de simplification de la réglementation afin de faciliter le processus de compréhension des exigences et d'émission des permis envers les investisseurs, commerçants et citoyens ;

ATTENDU QUE

le conseil désire mettre à la disposition des requérants, investisseurs et toutes les personnes intéressées, un guide de développement, visant particulièrement le secteur du centre-ville, devant servir à orienter, enchâsser et renseigner la manière dont les travaux et aménagements devraient être réalisés pour l'atteinte de la nouvelle vision que le conseil compte donner à ce quartier névralgique ;

ATTENDU QUE

le conseil désire de plus stimuler l'investissement immobilier sur le territoire municipal en intéressant des investisseurs à réaliser des acquisitions, rénovations et transformations d'immeubles existants ou encore la construction de nouveaux immeubles et pour ce faire, désire offrir un guide démontrant le dynamisme et la vitalité de la ville ainsi que les nombreuses opportunités d'affaires;

ATTENDU QUE

le conseil a retenu les services de la firme d'urbanisme « L'Atelier Urbain inc. » pour concevoir et élaborer ces guides ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie un contrat à la firme d'urbanisme « L'Atelier Urbain inc. » au montant de 24 409,19\$, incluant les taxes applicables, afin de concevoir, élaborer et produire deux guides visant les requérants, investisseurs et toutes autres personnes intéressées, tels que résumés comme suit :

- Guide de développement du centre-ville devant servir à orienter, enchâsser et renseigner la manière dont les travaux et aménagements devraient être réalisés pour l'atteinte de la nouvelle vision que le conseil compte donner à ce quartier ;

- Guide d'intéressement afin de stimuler les investissements immobiliers sur le territoire de la ville et de démontrer le dynamisme et la vitalité de la ville ainsi que les nombreuses opportunités d'affaires ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-621-00-459 selon le bon de commande numéro GD*121.

ADOPTÉE

2017-02-89

Mandat de service professionnel - Réalisation d'une vidéo promotionnelle et modélisation - Intéressement à l'investissement et vision future

ATTENDU QUE

le conseil compte stimuler la fierté des citoyens de la ville et stimuler le rayonnement de celle-ci au sein des différents groupes socio-économiques, en plus de démontrer les atouts offerts et le dynamisme économique et sociétal ;

ATTENDU QU'

au cours des dernières années, le conseil a élaboré et dévoilé sa Politique de développement économique et de l'emploi, laquelle vise la revitalisation économique de la ville ;

ATTENDU QU'

au cœur de ladite Politique se trouve le développement de l'emploi et la dynamisation du secteur centre-ville comme étant un milieu de vie complet ;

ATTENDU QUE

le conseil désire démontrer aux citoyens et aux investisseurs les constats de la situation actuelle et sa vision d'avenir inspirante en illustrant ce à quoi pourrait ressembler le centre-ville de Sainte-Agathe-des-Monts en l'an 2030, tant sur le domaine privé que public ;

ATTENDU QUE

le conseil a retenu les services de la firme d'urbanisme « L'Atelier Urbain inc. » pour la conduite de ce mandat ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie un contrat à la firme d'urbanisme « L'Atelier Urbain inc. » au montant de 24 403,44 \$, incluant les taxes applicables, afin de concevoir et de réaliser une vidéo promotionnelle et modélisation démontrant les constats et la vision d'avenir inspirante et illustrant les atouts de la ville actuelle et ce à quoi pourrait ressembler le centre-ville de Sainte-Agathe-des-Monts en l'an 2030, tant sur le domaine privé que public ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-621-00-459 selon le bon de commande numéro GD*122 .

ADOPTÉE

2017-02-90

Acquisition d'une servitude réelle et permanente de services d'utilité publique - Conduite d'aqueduc existante traversant l'immeuble sis au 721, rue du Citation (matricule 4498-79-1968)

ATTENDU QU'

il a été porté à la connaissance de la Ville qu'une conduite d'alimentation en eau potable appartenant à la Ville, desservant le projet résidentiel « Place Concorde » et est en fait enfouie sur un terrain privé alors que les plans initiaux la prévoyaient sur la limite d'un lot ;

ATTENDU QU'

une description technique préparée par Sébastien Généreux, arpenteur géomètre, le 6 décembre 2016 démontre la localisation de ladite conduite et établit les dimensions de la servitude requise ;

ATTENDU QUE

les propriétaires du 721, rue du Citation et la Ville en sont venus à une entente afin qu'une servitude réelle et perpétuelle soit consentie à la Ville, celle-ci devant verser une compensation monétaire et défrayer les frais des professionnels requis à son établissement et à son inscription au registre foncier ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil acquière une servitude réelle et permanente de services d'utilité publique, comprenant le droit de placer, maintenir, entretenir et remplacer, notamment la conduite d'aqueduc existante desservant le projet résidentiel « Place Concorde » et tous autres appareils et accessoires respectifs se rapportant aux services d'utilité publique ou utiles à leur bon fonctionnement, sur la partie du lot 7A-63, rang 2, canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, propriété de madame Katina Mehalacopoulos et de monsieur Stéphane Plante et plus amplement décrite à la description technique préparée par Sébastien Généreux, arpenteur géomètre, le 6 décembre 2016, sous le numéro Y-62099 de ses minutes ;
- QU' en contrepartie de cette servitude et de la reconnaissance de la propriété de la conduite de la Ville, le conseil accepte de verser une somme compensatoire maximale de 1 000 \$ auxdits propriétaires, selon le bon de commande numéro GD*125 ;
- QU' à la demande des propriétaires, le conseil octroie un contrat à Me Daniel Pagé, notaire afin de rédiger, recevoir et publier cet acte de servitude et de reconnaissance de propriété, au montant de 800 \$, incluant les taxes et les frais applicables, selon le bon de commande numéro GD*123 ;
- QUE le maire et la directrice du Service juridique et greffière, ou à son défaut le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet aux présentes ;
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire 02-140-00-411.

ADOPTÉE

2017-02-91

Exercice du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en vertu du règlement 2017-T-240

ATTENDU QUE

le règlement 2017-T-240 délègue le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017 ;

ATTENDU QUE

l'article 12 du règlement 2017-T-240 indique que le conseil détermine par résolution la liste de son personnel et le niveau qu'il attribue à chacun aux fins de l'exercice du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en vertu du règlement 2017-T-240 ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- QUE la résolution numéro 2016-12-738 soit remplacée par la présente ;
- QUE le conseil attribue les niveaux suivants à son personnel :

Niveau Personnel

- A Tous les employés de la Ville autorisés par le directeur de leur service respectif
- B Coordonnateur – Génie et infrastructures

Coordonnatrice – Loisirs et culture
Contremaîtres

- C Directeur - Génie et infrastructures
Directeur des travaux publics
Surintendant aux travaux publics
Directrice du Service des Loisirs de la culture et des communications
Directeur général-adjoint et directeur de la planification stratégique et du développement
Directeur des ressources humaines
Directeur de l'urbanisme et environnement
Directrice de la cour municipale
Directrice du Service juridique et greffière
- D Trésorier, Directeur des Services administratifs
- E Directeur général

ADOPTÉE

2017-02-92

Pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie – Adhésion

ATTENDU QUE

l'organisme « Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie » joue un rôle d'interface entre, d'une part, les besoins de la population et des entreprises des Laurentides et, d'autre part, les établissements universitaires, afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre la demande et l'offre de services universitaires.

ATTENDU QUE

trois universités y proposent actuellement des activités de formation : l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'École nationale d'administration publique (ENAP) et l'Université Laval ;

ATTENDU QUE

l'adhésion comme membre de cet organisme à but non lucratif procure à la Ville de nombreux avantages, dont l'analyse des besoins de formation pour les postes de gestion de l'administration municipale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil autorise l'adhésion comme membre au « Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie » dont le coût de la cotisation annuelle est fixé pour l'année 2017 à 574,88 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense qui sera imputée au poste budgétaire identifié au bon de commande numéro DG*150.

ADOPTÉE

2017-02-93

Projet de loi C-274 portant sur le transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale – Lettre d'appui

ATTENDU QU'

au Canada, lorsqu'un parent vend son entreprise à un membre de sa famille, la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine est considérée comme un dividende alors que s'il vend son entreprise à une personne sans lien de dépendance, elle est considérée comme un gain en capital.

ATTENDU QUE

le régime de transfert familial est très désavantageux, puisqu'il n'inclut pas le droit à une exemption à vie et que le transfert est plus lourdement imposé, ce qui constitue une injustice qui pénalise nos PME, nos fermes et nos entreprises de pêche;

ATTENDU QUE

le projet de loi C-274 vise à faciliter le transfert des PME, des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre les membres d'une même famille et, plus particulièrement, qu'il permettra aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de profiter des mêmes droits et privilèges que dans le cadre d'une transaction entre personnes non apparentées;

ATTENDU QUE

le conseil désire apporter son appui au projet de loi C-274;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'envoi d'une lettre d'appui au projet de loi C-274 portant sur le transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale auprès du député de Laurentides-Labelle, monsieur David Graham;

QUE copies de cette résolution soient transmises également à monsieur Guy Caron, député de Rimouski-Neigette-Témiscouata - Les Basques, porte-parole du NPD en matière de Finances, et à monsieur Bill Morneau, ministre des Finances.

ADOPTÉE

2017-02-94

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont transmis à la greffière la mise à jour de leur déclaration d'intérêts pécuniaires depuis la dernière transmission du relevé au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil prenne acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur le maire:	Denis Chalifoux
Messieurs les conseillers :	Serge Bossé, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen, Jean-Léo Legault,
Madame la conseillère :	Lise Gaudreau-Régimbald

ADOPTÉE

2017-02-95

Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations d'avantages reçus par les membres du conseil

ATTENDU

l'article 5 du règlement numéro 2014-M-213 adopté conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, édictant notamment que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la Ville et qui n'est pas de nature purement privée doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier de la Ville ;

ATTENDU QU'

un dépôt de l'extrait du registre public a été fait lors de la séance du 15 mars 2016 pour les déclarations faites au cours de l'année 2015 ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport de la greffière de l'extrait du registre public des déclarations d'avantages reçus par les membres du conseil dont la valeur excède 200 \$ qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

✚ Nombre de déclarations reçues: **Aucune déclaration déposée**

ADOPTÉE

2017-02-96

Services de communication – Campagne de médias sociaux - Centre de services partagés du Québec

ATTENDU QUE

la Ville désire retenir les services de communication du Centre de services partagés du Québec pour obtenir l'accompagnement opérationnel et administratif nécessaire à la réalisation d'une campagne de médias sociaux ;

ATTENDU QUE

selon l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les règles d'adjudication des contrats par une municipalité ne s'appliquent pas aux acquisitions effectuées ou dont les conditions ont été négociées par le Centre de services partagés du Québec ou par un ministère conformément aux règlements adoptés en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) ;

ATTENDU QUE

la firme « Brad inc. » est mandataire pour le Centre de services partagés du Québec pour les besoins divers en communication ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise une demande de service de publicité auprès du Centre de services partagés du Québec à être réalisé par le biais de la société « Brad inc. » aux fins de la réalisation d'une campagne de médias sociaux, pour un montant maximum de 16 188,48 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette fin ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-624-00-459 selon le bon de commande numéro DG*156.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2017-02-97

Comptes payés – Janvier 2017

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois de janvier 2017, au montant de 3 656 443,34 \$.

ADOPTÉE

2017-02-98

Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-T-240 déléguant

le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017, en vertu des articles 477 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2017-01 sur la disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2017-02-99

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois de janvier 2017.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Avis de motion

Avis de motion – Règlement 2017-SQ-242 concernant la circulation et le stationnement

Je, Jean Léo Legault, conseiller donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement 2017-SQ-242 concernant la circulation et le stationnement.

Afin de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2017-SQ-242, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

2017-02-100

Adoption du projet de règlement numéro 2017-U57-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures n° 2009-U57 - Modification des dispositions réglementaires pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement sur les dérogations mineures numéro 2009-U57 ;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier ce règlement afin de retirer l'exception d'application d'une dérogation mineure sur les toutes les dispositions du règlement de zonage relatives aux ouvrages, travaux et constructions dans le littoral et la rive des cours d'eau et des lacs et plus particulièrement celles comprises aux articles 11.4 et 11.5 et leurs amendements du règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-U57-1 modifiant le règlement de dérogation mineure 2009-U57 - Modification des dispositions réglementaires pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

ADOPTÉE

2017-02-101

Adoption du projet de règlement numéro 2017-U53-66 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Création de la zone et de la grille des usages et des normes pour la nouvelle zone Ru-699

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE

des terrains cadastrés pouvant faire l'objet de projets de construction sont présentement inclus dans la zone Rec-979 et que l'usage d'habitation n'y est pas autorisé ;

ATTENDU QUE

le propriétaire des terrains a déposé une demande au conseil afin de créer une nouvelle zone visant à permettre l'usage d'habitation sur ces terrains ;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier les limites de la zone Rec-979 en vue de créer la zone Ru-699 ainsi que d'adopter les grilles des usages et des normes ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-U53-66 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Création de la zone et de la grille des usages et des normes pour la nouvelle zone Ru-699.

ADOPTÉE

2017-02-102

Adoption du règlement numéro 2017-U56-9 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56 – PIIA 022 – Travaux et construction dans les zones In-942 ET In-432

ATTENDU QUE

le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides exige une planification d'ensemble pour le secteur au nord-ouest de la sortie 86 de l'autoroute 15 ainsi que celui localisé de part et d'autre de la route 329, immédiatement au nord de la sortie 89 de l'autoroute 15;

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier le règlement afin de modifier les objectifs et critères applicables à la construction et l'aménagement dans les zones In-942 et In-432 ;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2016-U56-9 s'est tenue le 20 février 2017, à 19h00, à la salle publique du conseil;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2016-U56-9 modifiant le règlement de PIIA numéro 2009-U56 – PIIA 022 – Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432.

ADOPTÉE

2017-02-103

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 2017-EM-241

ATTENDU QU'

à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relative au règlement numéro 2017-EM-241, la greffière a dressé le certificat et en a fait lecture, conformément aux articles 555 et 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte du dépôt du certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 15 février 2017, concernant le règlement numéro 2017-EM-241.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2017-02-104

Service de l'urbanisme et environnement– Démission

ATTENDU QUE

madame Isabelle Gagnon, inspectrice temporaire en bâtiment, a remis sa démission ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte de la démission, effective en date du 7 février 2017, de madame Isabelle Gagnon, personne salariée temporaire ayant occupé un poste d'inspectrice en bâtiments pour les besoins du service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2017-02-105

Service de l'urbanisme et environnement – Embauche d'une secrétaire temporaire

ATTENDU QU'

un poste de secrétaire à la Direction de l'urbanisme et environnement est vacant temporairement suite à l'absence d'une employée pour un congé sabbatique ;

ATTENDU QUE

madame Tina Lauzon, qui occupait ce poste, a remis sa démission dont le conseil a pris acte lors de la séance du 17 janvier 2017 ;

ATTENDU QU'

à la suite du processus de sélection en vue de combler ce poste, il a été permis de retenir une candidate ;

ATTENDU

les recommandations du directeur de l'Urbanisme et environnement et du directeur des Ressources humaines ;

ATTENDU QUE

le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de madame Lynda Bigras comme personne salariée temporaire pour les besoins du service de l'urbanisme et de l'environnement pour occuper un poste de secrétaire, à compter du 13 février 2017, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE

2017-02-106

Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications

ATTENDU QUE

le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil entérine l'embauche comme personne salariée saisonnière pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications, pour la saison hiver 2016-2017, des personnes dont le nom apparaît en annexe ci-jointe pour occuper un poste de la fonction identifiée en regard de leur nom à compter de la date de début d'emploi spécifiée, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ANNEXE

Nom	Prénom	Poste principal	Date de début
Coutu	Maude	Caissière	22 janvier 2017
Thériault	Alexia	Caissière	1 janvier 2017
St-Cyr	Samuel	Caissier	22 janvier 2017
Dubois	Philippe	Caissier	22 janvier 2017

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

2017-02-107

Transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées – Appel d'offres numéro TP-2015-029 – Paiement de la facture 3469

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-01-041 pour le transport et la valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-029 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Environnement Viridis Inc. » de la facture numéro 3469 datée du 31 décembre 2016, au montant de 7 637,79 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*1805.

ADOPTÉE

2017-02-108

Travaux dans l'emprise des routes – Ministère des Transports – Permis de voirie

ATTENDU QUE

la Ville doit :exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU QU'

à cette fin la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE

la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE

la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE

la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le directeur des Travaux publics :

- ✓ à demander au ministère des Transports les permis de voirie nécessaires, au cours de l'année 2017, pour intervenir sur les routes entretenues par ledit ministère ;
- ✓ à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

ADOPTÉE

2017-02-109

Adjudication de contrat pour des services professionnels d'ingénierie – Interventions sur le chemin St-Jean - Appel d'offres numéro TP-2017-012

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro TP-2017-012 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois (3) soumissions conformes ;

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à la formation d'un comité de sélection qui a fait l'évaluation de chaque soumission ;

ATTENDU

la recommandation du comité de sélection :

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine le processus d'appel d'offres, dont les critères d'évaluation indiqués dans l'appel d'offres numéro TP-2017-012 :

- Expérience du fournisseur 20 points
- Compétence et disponibilité du chargé de projet 30 points
- Compétence et organisation de l'équipe de projet 30 points
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables 15 points
- Qualité de l'offre de service 5 points

QUE le conseil accorde à la société « Équipe Laurence inc. » un contrat pour des services professionnels pour des interventions sur le chemin St-Jean, pour la somme de 23 454,90 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-012 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3870.

ADOPTÉE

2017-02-110

Adjudication de contrat pour des services professionnels d'ingénierie – Interventions sur les rues Laverdure et Guindon - Appel d'offres numéro TP-2017-010

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro TP-2017-010 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois (3) soumissions conformes ;

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à la formation d'un comité de sélection qui a fait l'évaluation de chaque soumission ;

ATTENDU

la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine le processus d'appel d'offres, dont les critères d'évaluation indiqués dans l'appel d'offres numéro TP-2017-010 :

- Expérience du fournisseur 20 points
- Compétence et disponibilité du chargé de projet 30 points
- Compétence et organisation de l'équipe de projet 30 points
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables 15 points
- Qualité de l'offre de service 5 points

QUE le conseil accorde à la société « Équipe Laurence inc. » un contrat pour des services professionnels pour des interventions sur les rues Laverdure et Guindon, pour la somme de 25 811,89 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-010;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3869.

ADOPTÉE

2017-02-111

Entente avec l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE

l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

ATTENDU QUE

les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu de cette entente et que le processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE

l'UMQ s'engage à respecter ces règles et la Politique de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE

la proposition de l'UMQ est renouvelée à chaque année sur une base volontaire;

ATTENDU QUE

la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confie à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de calcium solide en flocons, nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2017 ;

QUE le conseil confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, le conseil s'engage à respecter les termes de ce contrat d'un (1) an comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, le conseil s'engage à fournir à cette dernière les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE le conseil reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux étant fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2017-02-112

Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse – Honoraires professionnels – Appel d'offres numéro TP-2010-018 – Décompte progressif numéro 43

ATTENDU

le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) et la Ville, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada Québec ;

ATTENDU

le contrat adjugé pour des services professionnels pour la mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse pour les eaux usées, par les résolutions numéros 2010-06-415, 2012-06-401, 2013-05-284, 2015-01-031, 2015-03-131, 2015-08-452 ainsi que pour la relocalisation des conduites et du futur bassin de rétention au poste de la Rivière du Nord par la résolution numéro 2016-06-388 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « CONSORTIUM GENIVAR / DESSAU /SM (V125243) » d'une somme de 6 323,63 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte numéro 43 daté du 9 janvier 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2010-EE-175, selon les bons de commande numéros DG*508 et TP*2397.

ADOPTÉE

2017-02-113

Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Appel d'offres numéro TP-2016-026 – Décompte progressif 05

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-07-450 pour la construction d'un bassin de rétention au poste de pompage de la Rivière-du-Nord, suite à l'appel d'offres TP-2016-026 ;

ATTENDU

la recommandation de paiement du décompte progressif 05, préparé par la société « Les Consultants S.M. Inc. » pour les travaux exécutés en date du 26 janvier 2017, faisant état d'une dépense au montant de 6 083,70 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10 % s'applique ;

ATTENDU

la recommandation du directeur -Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers Inc. » de la somme de 5 475,33 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte progressif 05 pour les travaux exécutés en date du 26 janvier 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*2596.

ADOPTÉE

2017-02-114

Fourniture de services pour l'exploitation des stations de pompage des eaux usées - Appel d'offres numéro TP-2017-003 – Critères d'évaluation pour l'octroi de contrat

ATTENDU QUE

la Ville souhaite obtenir des services pour l'exploitation des stations de pompage des eaux usées ;

ATTENDU QUE

le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu de l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la Direction du génie et infrastructures à entreprendre un processus d'appel d'offres basé sur un système de pondération et d'évaluation des offres et à établir les critères d'évaluation dans l'appel d'offres numéro TP-2017-003 comme suit :

- Expérience du soumissionnaire 20 points
- Compétence et disponibilité de l'opérateur chargé de projet 30 points
- Organisation de l'équipe proposée 30 points
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables 15 points
- Qualité de l'offre de service 5 points

ADOPTÉE

2017-02-115

Services professionnels d'ingénierie – Remplacement d'une conduite d'égout pluviale sur la piste cyclable entre les rues Brissette et Corbeil – Appel d'offres numéro TP-2016-034 – Paiement de la facture numéro 0623557

ATTENDU

le contrat adjudgé par la résolution numéro 2016-11-697 pour des services professionnels d'ingénierie pour le remplacement d'une conduite d'égout pluviale sur la piste cyclable entre les rues Brissette et Corbeil, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-034 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « WSP Canada Inc. » de la facture numéro 0623557 datée du 30 janvier 2017, d'une somme de 4 628,19 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3330.

ADOPTÉE

2017-02-116

Adjudication de contrat – Fourniture et installation d'un appareil de levage de type pont-élévateur à quatre colonnes – Appel d'offres numéro TP-2017-008

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois (3) soumissions suite à son appel d'offres numéro TP-2017-008 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur – Génie et infrastructures suite à l'analyse de conformité des soumissions;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Les Pièces d'autos Prud'homme inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'un appareil de levage de type pont-élévateur à quatre colonnes, pour la somme de 88 907,03 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission du 6 février 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3880.

ADOPTÉE

2017-02-117

Réfection des barrages de la Rivière-du-Nord - Appel d'offres numéro TP-2016-010 – Décompte progressif 04

ATTENDU

le contrat adjudgé par la résolution numéro 2016-08-510 pour la réfection des barrages de la Rivière-du-Nord, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-010 ;

ATTENDU

la recommandation de paiement du décompte progressif 04, préparé par la société « Les Consultants SM Inc. » en date du 8 février 2017, faisant état d'une dépense au montant de 15 245,93 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU

la recommandation du directeur- Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la libération de la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 762,30 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Gelco Construction inc. » de la somme de 14 483,63 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*2768.

ADOPTÉE

2017-02-118

Adjudication de contrat – Remplacement d'une conduite d'égout pluvial – Appel d'offres numéro TP-2017-002

ATTENDU QUE

la Ville a reçu sept (7) soumissions suite à son appel d'offres public numéro TP-2017-002 ;

ATTENDU

la recommandation de la société « WSP Canada inc. » datée du 14 février 2017 pour l'octroi du contrat pour le remplacement d'une conduite d'égout pluvial à la société « Construction Monco inc. » ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Construction Monco inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le remplacement d'un égout pluvial pour la somme de 167 328,87 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et l'appel d'offres numéro TP-2017-002 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3937.

ADOPTÉE

LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS

2017-02-119

Événements « Festiplage » et championnat de volleyball de plage 2017 – Volleyball Québec

ATTENDU QUE

les événements suivants auront lieu à la plage Major :

- le « Festiplage », les 24 et 25 juin 2017 et,
- le championnat de volleyball les 4, 5 et 6 août 2017 ;

ATTENDU QUE

des athlètes provenant de partout au Québec participent à ces événements ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'organisme « Fédération de Volley-ball du Québec » faisant affaires sous le nom « Volleyball Québec » à emprunter dix terrains de volleyball sur la plage Major les 24 et 25 juin 2017 ainsi que les 4, 5 et 6 août 2017 afin que les événements « Festiplage » ainsi que le championnat de volleyball puissent avoir lieu, à la condition que l'organisme :

- informe les services d'urgence de la tenue de ces événements afin que les mesures de sécurité soient prises ;
- veille à la sécurité des participants et des spectateurs en se dotant d'un nombre suffisant de surveillants ;
- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident pour une valeur minimale d'un (1) million de dollars pour ses bénévoles et pour l'événement démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle ;

QUE le conseil autorise les athlètes à obtenir la gratuité d'accès à la plage lors de ces deux événements ;

ADOPTÉE

2017-02-120

Marchethon « Congrégation Maison d'Israël »

ATTENDU QUE

l'organisme « Congrégation Maison d'Israël » souhaite organiser un marchethon et un cyclothon dans la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts au profit de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut le 9 juillet 2017 ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'organisme « Congrégation Maison d'Israel » à tenir un marchethon et un cyclothon au profit de la Fondation médicale Laurentides et des Pays-d'en-Haut dans les rues de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts le 9 juillet 2017, selon le tracé prévu en annexe ci-jointe, à la condition que l'organisme :

- obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec pour la tenue de l'événement ;
- informe les services d'urgence de la tenue de ces événements afin que les mesures de sécurité soient prises ;
- veille à la sécurité des participants en s'assurant que les marcheurs empruntent la voie publique en n'excédant pas deux personnes de large ;
- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident pour une valeur minimale d'un (1) million de dollars pour ses bénévoles et pour l'événement démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle .

ANNEXE

- Départ de la rue Albert (synagogue)
- Chemin Tour-du-Lac
- Chemin du Lac-des-Sables
- Route 329/rue Saint-Venant
- Rue Major
- Rue Nantel
- Rue Larocque
- Rue Saint-Vincent
- Rue Principale
- Rue Saint-Louis
- Chemin Tour-du-Lac
- Rue Albert (arrivée à la synagogue)

ADOPTÉE

2017-02-121

Réfection des Plages Major, Tessier et Sainte-Lucie

ATTENDU QUE

le conseil prévoit la réfection des trois plages publiques situées en bordure du lac des Sables, soit les plages Major, Tessier et Sainte-Lucie ;

ATTENDU QUE

ces plages subissent de l'érosion et nécessitent une réfection afin d'assurer la sécurité des usagers et la qualité du milieu;

ATTENDU QUE

ces travaux impliquent le remblayage de sable dans la bande de protection riveraine et le littoral du lac des Sables, et doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ c Q-2) ;

ATTENDU QUE

la société « Biofilia Inc. » a été mandaté afin d'appuyer la Ville dans la réalisation de la demande d'autorisation ainsi que pour effectuer l'étude écologique, conformément au formulaire de demande d'autorisation et de certificat d'autorisation en vertu dudit article 22 ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans le cadre du projet de réfection des trois plages publiques situées en bordure du lac des Sables, soit les plages Major, Tessier et Sainte-Lucie, le conseil autorise monsieur Jean-Sébastien Bernier, biologiste de la société « Biofilia Inc. », à représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à agir à titre de mandataire dûment autorisé dans le cadre du processus de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ c Q-2) auprès des différents ministères et intervenants impliqués dans le processus, incluant la signature des documents administratifs reliés à la requête du certificat d'autorisation.

ADOPTÉE

2017-02-122

Grand Prix Cycliste – Critérium de vélo de Sainte-Agathe-des-Monts – FQSC - Fermeture des rues

ATTENDU QUE

le critérium de vélo aura lieu le 28 mai 2017 au centre-ville de Sainte-Agathe-des-Monts, secteur de la Place Lagny ;

ATTENDU QUE

cet évènement est organisé par l'association « Vélo Club des Sommets » de Sainte-Agathe-des-Monts, en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et des communications de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

cet évènement est sanctionné par la Fédération québécoise des Sports cyclistes (FQSC), organisé par Guy Lépine, mandaté par ladite fédération ;

ATTENDU QUE

cet évènement se fait en collaboration avec l' « Association Cycliste des Vétérans du Québec » (A.C.V.Q.) ainsi que les municipalités de Val-des-Lacs, Saint-Donat et Lac-Supérieur ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil, pour la tenue de l'évènement « Critérium de vélo de Sainte-Agathe-des-Monts », qui aura lieu le 28 mai 2017, autorise :

- l'utilisation du site de la Place Lagny (terrain, bâtiment principal, rotonde et stationnement) ;
- la fermeture des rues, entre 6h00 et 18h00, selon le parcours présenté pour le critérium et l'épreuve sur la route ;
- la fermeture, entre 6h00 et 18h00, du stationnement municipal de la Place Lagny, ainsi que des cases de stationnement des rues énumérées dans l'annexe A ci-dessous ;

à la condition que l'association « Vélo Club des Sommets » :

- maintienne les rues ouvertes entre le déroulement de chacune des courses ;
- donne accès gratuitement aux installations extérieures de la Place Lagny aux piétons, entre 8h00 et 18h00, le 28 mai 2017, incluant les zones suivantes : le terrain, l'espace de jeux, les jeux d'eau ainsi que les toilettes du bâtiment ;
- s'assure de la collaboration de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts pour informer les commerçants des fermetures de rues ;
- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident d'une valeur minimale d'un million de dollars (1 M \$) pour ses bénévoles et pour l'évènement, démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle ;
- obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec ;
- informe les services d'urgence de la tenue de l'évènement afin que les mesures de sécurité soient prises ;

QUE le conseil accorde à l'association « Vélo Club des Sommets » une subvention de 1 000 \$ pour la tenue de l'évènement « Critérium de vélo de Sainte-Agathe-des-Monts » ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 1 000 \$ qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande LS*919 ;

ANNEXE A

- ↻ rue Saint-Louis : entre le chemin Tour-du-Lac, Saint-Donat et la rue Principale ;
- ↻ rue Principale : de la rue Saint-Louis à la rue Saint-Bruno ;
- ↻ rue Saint-Bruno : de la rue Principale à la rue Saint-Henri ;
- ↻ rue Saint-Henri : de la rue Saint-Bruno à la rue Albert ;
- ↻ rue Albert : de la rue Saint-Henri au chemin du Tour-du-Lac ;
- ↻ chemin du Tour-du-Lac : de la rue Albert à la rue Saint-Donat

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2017-02-123

Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de janvier 2017

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de janvier 2017.

ADOPTÉE

2017-02-124

Émission de constats

ATTENDU QUE

les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE

les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QUE

le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

ANNEXE

Adresses	Matricule	Descriptions infraction
4901, chemin Paiement	4209-68-6543	Vidange fosse septique
181, chemin Legault	4601-41-1087	Vidange fosse septique
183, chemin Legault	4601-41-1087	Vidange fosse septique
295, chemin de Beresford Park	4103-95-6920	Vidange fosse septique
4750, 9 ^e rang	3909-33-1715	Vidange fosse septique
4953, 9 ^e rang	3909-33-1715	Vidange fosse septique
4874, chemin Durocher	4209-65-3037	Vidange fosse septique
25, rue Madeleine	4499-33-9823	Vidange fosse septique
4576, chemin de Val-des-Lacs	4210-31-8322	Vidange fosse septique
4257, chemin Paiement	4110-90-9944	Vidange fosse septique

ADOPTÉE

2017-02-125

Dans la zone Ha-212 : Dérogation mineure 2016-0172 à l'égard de l'immeuble situé au 3-3A, rue Godon Ouest, désigné comme étant le lot 13A-55 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Aménagement extérieur et stationnement

1. **Nature et effets** : La présente demande aura pour objet les éléments suivants :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Mur de soutènement :

Article 11.2.1 :

- ✚ l'aménagement d'un mur de soutènement existant à une distance de 0 mètre de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 0,5 mètre.

L'aménagement d'aires de stationnement projetées :

Article 11.2.1 :

- ✚ l'aménagement d'un mur de soutènement situé à une distance de 0,30 mètre de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance de 0,5 mètre de la limite de propriété.

Article 12.1.7 :

- ✚ pourvue d'une allée d'accès, dans la cour avant droite, ayant une pente de 5% sur les premiers 1,5 mètre de la ligne de l'emprise de rue ;
- ✚ implantée à 1,10 mètre de l'accès du terrain voisin au lieu de 8 mètres.

Article 12.1.8 :

- ✚ pourvue d'une largeur d'accès, dans la cour avant gauche de 6,5 mètres au lieu de 6 mètres.

Article 12.1.9 :

- ✚ située à 0,40 mètre de la ligne de l'emprise de la rue au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre ;
- ✚ situé à une distance de 0,70 mètre de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre.

Le tout tel que montré au plan d'implantation, portant la minute 2965, de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 20 octobre 2016.

2. **Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2016-0172. Aucun commentaire n'est fait.
3. **Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer.
4. **Résolution :**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure DM 2016-0172 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-02-126

Annulation de la résolution numéro 2015-09-508 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment situé au 30, rue Ouimet, sur le lot 12-25, rang 5, canton de Beresford - Centre de mécanique et de vente de pièces pour véhicules lourds

ATTENDU QU'

un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) qui consiste à la rénovation du bâtiment existant, l'aménagement du terrain et au remplacement de l'usage principal existant par l'usage de mécanique de véhicule lourd, la vente de pièces et l'entreposage de véhicules lourds dans la zone Ca-943, avait été autorisé par la résolution 2015-09-508 ;

ATTENDU QU'

aucun travail n'a été effectué à ce jour pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE

le requérant a informé la Direction de l'urbanisme de la Ville qu'il abandonnait son projet particulier concernant le bâtiment situé au 30, rue Ouimet, sur le lot 12-25, rang 5, canton de Beresford, en vue d'y aménager un centre de mécanique et de vente de pièces pour véhicules lourds et qu'il

souhaitait récupérer la garantie financière qu'il a déposé pour assurer la conformité des travaux ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil annule la résolution numéro 2015-09-508 qui autorisait un nouveau centre de mécanique et de vente de pièces pour véhicules lourds et remette au requérant, la société 9172-6976 Québec inc., la garantie financière qu'il avait déposé suivant les exigences de la Ville.

ADOPTÉE

2017-02-127

Délégation pour la fixation des assemblées de consultation

ATTENDU

l'article 125 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil délègue à la greffière et au greffier-adjoint de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

2017-02-128

Dépôt du rapport statistique des activités de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement pour l'année 2016

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte du dépôt du rapport statistique des activités de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2017-02-129

40, chemin du Lac-des-Sables – Abri d'auto et terrasse extérieure - PIIA Secteur Stonehaven

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 015 - Secteur Stonehaven qui consiste en la réalisation de travaux d'agrandissement et de rénovations divers pour voir à l'ouverture d'un hôtel de 35 chambres à coucher, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ la signature d'un protocole d'entente pour la mise à niveau des services pour l'usage de commerce d'hébergement projeté dans l'établissement;

le tout tel que montré aux plans de construction de l'architecte Sonia Gagné "Réaménagement Stonehaven" en date du 23 décembre 2016.

Cette demande est déposée par 9329-2332 Québec inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 13A-1 et 14A-2 du rang 2 du canton Beresford au

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2017-02-130

Étude de caractérisation et de cartographie d'herbiers de plantes aquatiques sur le lac Quenouille

ATTENDU QU'

une entente est à intervenir entre les municipalités de Lac-Supérieur et Val-des-Lacs pour l'octroi d'un contrat pour une étude de caractérisation et de cartographie des herbiers de plantes aquatiques incluant la progression hypothétique du myriophylle à épi dans la baie Charron sur le lac Quenouille ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Val-des-Lacs en vertu de ladite entente agira en tant que mandataire au projet d'étude ;

ATTENDU QUE

la Ville ne fera pas partie de l'entente mentionnée précédemment, mais que le conseil consent à participer au coût de l'étude ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte :

- de contribuer financièrement à l'étude de caractérisation et de cartographie d'herbiers de plantes aquatiques sur le lac Quenouille ;
- de verser à la municipalité de Val-des-Lacs, désignée mandataire du projet, la somme de 550 \$, soit 5 % du coût de l'étude de 11 000 \$, à la réception de l'étude et de la facture ;
- le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*158.

ADOPTÉE

2017-02-131

Renouvellement du contrat d'entretien et du soutien des applications de PG Solutions inc. pour l'année 2017

ATTENDU QU'

il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions inc. pour l'année 2017 ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine le paiement de la somme de 30 692,58 \$, incluant les taxes applicables, pour le renouvellement du contrat pour l'entretien et le soutien des applications entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et PG Solutions inc., pour l'année 2017.

ADOPTÉE

Avis de motion

Avis de motion – Règlement 2017-M-243 concernant les permis de stationnement sur rue et dans certaines zones

Je, Jean Léo Legault, conseiller donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement 2017-M-243 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones.

Afin de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2017-M-243, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

2017-02-132

Audit quinquennal d'une installation de production d'eau potable – Mandat

ATTENDU

l'exigence faite à la Ville par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), dans le cadre du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ c Q-2, r 40) (le RQEP), de réaliser un audit quinquennal de son installation de production d'eau potable ;

ATTENDU

la nécessité pour la Ville de détenir une attestation d'un professionnel à l'effet que ses installations de traitement de l'eau potable satisfont aux exigences prescrites par les articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 9.1 et 22 dudit règlement, et ce, conformément à l'article 53.2 du même règlement ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois (3) soumissions dans le cadre d'un processus de demande de prix ;

ATTENDU QUE

la mise en service de l'usine de production d'eau potable a eu lieu au courant de l'année 2013 ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil mandate la société « Les Consultants S.M. Inc. » par l'entremise de monsieur Alain Barceloux, ingénieur senior, de réaliser un audit de l'installation de production d'eau potable de la Ville pour la période allant d'août 2013 au 31 décembre 2016, conformément à leur offre de service datée du 18 janvier 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 11 382,53 \$, incluant les taxes applicables, qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3735.

ADOPTÉE

2017-02-133

Autorisation de signature - Protocole d'entente – Projet de rénovation et de mise aux normes du bâtiment principal - 40, chemin du Lac-des-Sables

ATTENDU QU'

un projet de rénovations et d'agrandissement a été présenté par la société 9329-2332 Québec inc. afin de procéder à l'ouverture d'un hôtel de 35 chambres à coucher dans le bâtiment principal, sis au 40, chemin du Lac-des-Sables à Sainte-Agathe-des-Monts, situé sur les lots 14A-1, 14A-2, 13A-1, du rang 2, sur les lots 14A-1, 14A-2, 13A-1, du rang 3 et sur les parties de lot 11A, 11B, 12A, 13A, 14A, du rang 2, et sur les parties de lot 12A, 13A et 14 A, du rang 3, tous du canton de Beresford, au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QU'

un rapport d'expert mandaté par ladite société exige une mise aux normes de la protection incendie pour garantir la sécurité de la nouvelle salle de réception située au 4^e étage ;

ATTENDU QUE

la capacité et le débit incendie exigés par cette expertise pour assurer la protection incendie ne peuvent être atteints sans l'installation d'un surpresseur sur la conduite d'aqueduc municipal existante ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une confirmation d'une subvention à cet effet ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le directeur du Service urbanisme et environnement à signer le protocole d'entente, tel que substantiellement présenté, avec la société « 9329-2332 QUÉBEC INC. », afin d'établir et d'encadrer les conditions relatives à l'exécution des travaux de rénovations et d'agrandissement de la propriété sise au 40, chemin du Lac-des-Sables, le tout sujet et conditionnel à l'octroi d'une subvention gouvernementale pour l'installation d'un surpresseur au réseau d'aqueduc et l'approbation du règlement d'emprunt aux fins de ces travaux par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC

2017-02-134

Levée de la séance

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 21 FÉVRIER 2017

- 2017-02-71 Adoption de l'ordre du jour
- 2017-02-72 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2017
- 2017-02-73 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en structure -- Appel d'offres numéro TP-2016-014- Décompte progressif no. 1
- 2017-02-74 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels -- Ingénierie mécanique-électricité -- Appel d'offres numéro TP-2016-015 -- Décompte progressif no. 2
- 2017-02-75 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en architecture -- Appel d'offres numéro TP-2016-013- Décompte progressif no. 1
- 2017-02-76 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics -- Décompte progressif no. 1
- 2017-02-77 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels -- Chargé de projet -- Étape 4 : Plans et devis
- 2017-02-78 Entente avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides Inc.
- 2017-02-79 « Sainte-Agathe-des-Arts » - Théâtre Le Patriote -- Subvention - Dépenses d'exploitation 2017
- 2017-02-80 « Sainte-Agathe-des-Arts » - Subvention au fonctionnement
- 2017-02-81 Trésorerie -- Remboursement anticipé -- Fonds de roulement-Agglo
- 2017-02-82 Trésorerie -- Remboursement anticipé -- Emprunt à long terme
- 2017-02-83 Entente avec la Régie incendie des Monts relatives à l'inclusion de ses employés-cadres permanents dans le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2017-02-84 Service de communication -- Déploiement de l'identité visuelle et de l'image de marque de la Ville -- Mandat à Brad inc. via le « Centre de services partagés du Québec »- Décompte progressif no. 1
- 2017-02-85 Subventions à des organismes sans but lucratif
- 2017-02-86 Nomination au Comité du patrimoine
- 2017-02-87 Politique familiale - Adoption de la politique et du plan d'action
- 2017-02-88 Mandat de service professionnel - Élaboration de guides de développement et d'intéressement à l'investissement
- 2017-02-89 Mandat de service professionnel - Réalisation d'une vidéo promotionnelle et modélisation - Intéressement à l'investissement et vision future
- 2017-02-90 Acquisition d'une servitude réelle et permanente de services d'utilité publique - Conduite d'aqueduc existante traversant l'immeuble sis au 721, rue du Citation (matricule 4498-79-1968)
- 2017-02-91 Exercice du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en vertu du règlement 2017-T-240
- 2017-02-92 Pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie -- Adhésion
- 2017-02-93 Projet de loi C-274 portant sur le transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale -- Lettre d'appui
- 2017-02-94 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 2017-02-95 Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations d'avantages reçus par les membres du conseil
- 2017-02-96 Services de communication -- Campagne de médias sociaux - Centre de services partagés du Québec
- 2017-02-97 Comptes payés -- Janvier 2017
- 2017-02-98 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
- 2017-02-99 Dépôt du rapport budgétaire
- [Avis de motion](#) Avis de motion -- Règlement 2017-SQ-242 concernant la circulation et le stationnement
- 2017-02-100 Adoption du projet de règlement numéro 2017-U57-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures n° 2009-U57 - Modification des dispositions réglementaires pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure
- 2017-02-101 Adoption du projet de règlement numéro 2017-U53-66 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 -- Création de la zone et de la grille des usages et des normes pour la nouvelle zone Ru-699

- 2017-02-102 Adoption du règlement numéro 2017-U56-9 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56 – PIIA 022 – Travaux et construction dans les zones In-942 ET In-432
- 2017-02-103 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 2017-EM-241
- 2017-02-104 Service de l'urbanisme et environnement– Démission
- 2017-02-105 Service de l'urbanisme et environnement – Embauche d'une secrétaire temporaire
- 2017-02-106 Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications
- 2017-02-107 Transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées – Appel d'offres numéro TP-2015-029 – Paiement de la facture 3469
- 2017-02-108 Travaux dans l'emprise des routes – Ministère des Transports – Permis de voirie
- 2017-02-109 Adjudication de contrat pour des services professionnels d'ingénierie – Interventions sur le chemin St-Jean - Appel d'offres numéro TP-2017-012
- 2017-02-110 Adjudication de contrat pour des services professionnels d'ingénierie – Interventions sur les rues Laverdure et Guindon - Appel d'offres numéro TP-2017-010
- 2017-02-111 Entente avec l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017
- 2017-02-112 Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse – Honoraires professionnels – Appel d'offres numéro TP-2010-018 – Décompte progressif numéro 43
- 2017-02-113 Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Appel d'offres numéro TP-2016-026 – Décompte progressif 05
- 2017-02-114 Fourniture de services pour l'exploitation des stations de pompage des eaux usées - Appel d'offres numéro TP-2017-003 – Critères d'évaluation pour l'octroi de contrat
- 2017-02-115 Services professionnels d'ingénierie – Remplacement d'une conduite d'égout pluviale sur la piste cyclable entre les rues Brissette et Corbeil – Appel d'offres numéro TP-2016-034 – Paiement de la facture numéro 0623557
- 2017-02-116 Adjudication de contrat – Fourniture et installation d'un appareil de levage de type pont-élévateur à quatre colonnes – Appel d'offres numéro TP-2017-008
- 2017-02-117 Réfection des barrages de la Rivière-du-Nord - Appel d'offres numéro TP-2016-010 – Décompte progressif 04
- 2017-02-118 Adjudication de contrat – Remplacement d'une conduite d'égout pluvial – Appel d'offres numéro TP-2017-002
- 2017-02-119 Événements « Festiplage » et championnat de volleyball de plage 2017 – Volleyball Québec
- 2017-02-120 Marchethon « Congrégation Maison d'Israël »
- 2017-02-121 Réfection des Plages Major, Tessier et Sainte-Lucie
- 2017-02-122 Grand Prix Cycliste – Critérium de vélo de Sainte-Agathe-des-Monts – FQSC - Fermeture des rues
- 2017-02-123 Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de janvier 2017
- 2017-02-124 Émission de constats
- 2017-02-125 Dans la zone Ha-212 : Dérogation mineure 2016-0172 à l'égard de l'immeuble situé au 3-3A, rue Godon Ouest, désigné comme étant le lot 13A-55 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Aménagement extérieur et stationnement
- 2017-02-126 Annulation de la résolution numéro 2015-09-508 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment situé au 30, rue Ouimet, sur le lot 12-25, rang 5, canton de Beresford - Centre de mécanique et de vente de pièces pour véhicules lourds
- 2017-02-127 Délégation pour la fixation des assemblées de consultation
- 2017-02-128 Dépôt du rapport statistique des activités de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement pour l'année 2016
- 2017-02-129 40, chemin du Lac-des-Sables – Abri d'auto et terrasse extérieure - PIIA Secteur Stonehaven
- 2017-02-130 Étude de caractérisation et de cartographie d'herbiers de plantes aquatiques sur le lac Quenouille
- 2017-02-131 Renouvellement du contrat d'entretien et du soutien des applications de PG Solutions inc. pour l'année 2017
- [Avis de motion](#) Avis de motion – Règlement 2017-M-243 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones

- 2017-02-132 Audit quinquennal d'une installation de production d'eau potable – Mandat
- 2017-02-133 Autorisation de signature - Protocole d'entente – Projet de rénovation et de mise aux normes du bâtiment principal - 40, chemin du Lac-des-Sables
- 2017-02-134 Levée de la séance